



Cancer du col de l'utérus et vaccination PVH

L'une des principales causes du cancer du col de l'utérus est l'infection par certains types de papillomavirus humains (PVH). Les jeunes femmes peuvent aujourd'hui se faire vacciner contre les types de PVH les plus dangereux. La vaccination devrait si possible intervenir avant le premier rapport sexuel.

La vaccination soulève beaucoup de questions. Nous répondons aux plus importantes d'entre elles.

Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus?

Le cancer du col de l'utérus («carcinome du col utérin» ou «carcinome cervical» dans le jargon médical) se développe à l'endroit où l'utérus se prolonge dans le vagin. Les cellules cancéreuses se multiplient d'abord dans le col de l'utérus; elles peuvent ensuite se répandre elles-mêmes sur les ligaments de l'utérus et dans l'ensemble de l'utérus. A un stade avancé, le cancer s'étend aux organes voisins (par exemple la vessie ou le rectum) et peut former des métastases dans d'autres organes plus éloignés tels que les ganglions lymphatiques ou les poumons.

Le cancer du col de l'utérus est-il fréquent?

En Suisse, ce type de cancer frappe près de 250 femmes par année. Parmi elles, 90 en mourront. Un peu moins de la moitié des patientes ont moins de 50 ans au moment du diagnostic. Dans les pays industrialisés, la fréquence du cancer du col de l'utérus a nettement baissé ces dernières décennies. Ce progrès est dû à l'amélioration de l'hygiène et aux mesures de dépistage («frottis» chez le gynécologue). Dans les pays en développement, le cancer du col de l'utérus est nettement plus fréquent et aboutit plus souvent au décès de la patiente. Au plan mondial, c'est le deuxième cancer le plus fréquent chez la femme.

Quelles sont les causes du cancer du col de l'utérus?

Presque tous les cas de cancer du col de l'utérus sont provoqués par certaines formes de virus de verrues, les papillomavirus humains (PVH). On en connaît plus de 100 types qu'on désigne par des numéros afin de les distinguer.

Sur les 100 types de PVH, une quinzaine sont cancérigènes. Les deux PVH cancérigènes les plus fréquents sont les types PVH 16 et PVH 18: on les trouve chez environ 70 % des femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus. Mais il existe encore toute une série d'autres types de PVH susceptibles de provoquer le cancer. Les PVH se transmettent par le biais de relations sexuelles ou par un contact direct de peau à peau. On admet qu'environ 70 à 80 % des femmes et des hommes sexuellement actifs ont été infectés au moins une fois dans leur vie par un PVH. En général, les infections à PVH guérissent sans laisser de séquelle. Dans de rares cas, l'infection devient chronique. Les virus s'incrustent alors dans les cellules du col de l'utérus et y stimulent la division cellulaire. Ce phénomène accroît le risque de voir apparaître un stade précurseur du cancer ou un cancer du col de l'utérus.

Quelles sont les mesures de prévention et de dépistage?

Le cancer du col de l'utérus se classe parmi les cancers qui peuvent être décelés et traités précocement. Il est donc important que les femmes se soumettent régulièrement à des examens gynécologiques de dépistage et fassent faire un «frottis» (test Pap). A l'aide d'une spatule, le gynécologue prélève des cellules de l'utérus et du col de l'utérus afin d'y rechercher d'éventuelles transformations malignes. Cette méthode permet de déceler déjà les stades précurseurs du cancer du col de l'utérus (précancéroses) qui peuvent généralement être traités de manière relativement douce.

Jusqu'à présent, les possibilités de prévenir le cancer du col de l'utérus étaient limitées. Des mesures telles qu'une bonne hygiène intime et l'usage de préservatifs peuvent certes réduire



le risque, mais pas l'éliminer complètement. Ces dernières années, des vaccins capables d'empêcher une infection par certains types de PVH ont toutefois fait leur apparition sur le marché.

Contre quoi la vaccination contre les infections à PVH (vaccination PVH) assure-t-elle une protection?

Une vaccination PVH protège contre une infection par certains types de PVH. Le vaccin «Gardasil®» empêche une infection par les PVH de type 16 et 18, susceptibles de provoquer le cancer, ainsi que par les types 6 et 11, qui peuvent provoquer des verrues génitales. Le vaccin «Cervarix®» protège contre l'infection par les PVH de type 16 et 18. Ces deux vaccins sont homologués en Suisse. Une vaccination PVH abaisse considérablement le risque de cancer du col de l'utérus.

Contre quoi la vaccination n'offre-t-elle AUCUNE protection?

La vaccination PVH est souvent qualifiée de «vaccination contre le cancer» ou de «vaccination anticancéreuse». Ces appellations sont incorrectes, car elles donnent l'impression qu'on peut éliminer le risque de cancer, voire traiter le cancer par le biais d'une vaccination, ce qui n'est pas le cas.

La vaccination PVH ne protège pas directement contre le cancer, mais contre l'infection par deux agents pathogènes (les PVH 16 et 18) potentiellement cancérogènes. Elle ne protège pas contre l'infection par d'autres types de PVH également susceptibles de provoquer le cancer. C'est pourquoi une femme vaccinée contre les PVH n'est pas complètement à l'abri du cancer du col de l'utérus. Cependant, le risque de développer un cancer est beaucoup plus faible chez une femme vaccinée que chez une femme non vaccinée.

Si l'infection par les PVH 16 ou 18 précède la vaccination PVH, celle-ci ne réduira pas le risque de développer un cancer du col de l'utérus. De même, si une femme souffre déjà d'un cancer du col de l'utérus ou d'un stade précurseur du cancer avant la vaccination PVH, celle-ci n'aura aucune influence sur l'évolution de sa maladie.

Qui devrait se faire vacciner?

Les vaccins Gardasil® et Cervarix® sont homologués pour la vaccination des filles et des jeunes femmes entre 9 et 26 ans. En Suisse, les experts sont d'avis qu'il faudrait si possible vacciner toutes les filles à l'âge de 11 à 14 ans, c'est-à-dire avant qu'elles ne soient actives sexuellement. Le risque d'une infection par les PVH commence en effet dès les premiers rapports sexuels.

En principe, il serait judicieux de vacciner également les garçons. Si les hommes infectés par les PVH ne peuvent pas développer un cancer du col de l'utérus, ils peuvent par contre transmettre les virus à leurs partenaires et les mettre ainsi en danger. Pour l'heure, la vaccination n'est toutefois pas recommandée pour les garçons en Suisse.

Quelle est la durée de la protection assurée par le vaccin?

Les premières vaccinations PVH administrées dans le cadre d'études remontent à environ huit ans. Les expériences sur le long terme font donc encore défaut. La protection assurée par le vaccin dure toujours chez la plupart des personnes vaccinées à l'époque. On présume qu'elle dure au moins dix ans, éventuellement même à vie. Mais il n'y a pour le moment aucune certitude sur ce point. A ce jour, des vaccinations de rappel ne sont pas recommandées.

Que coûte la vaccination PVH?

Dans le cadre des programmes de vaccination, une dose de vaccin – consultation comprise – coûte environ 90 francs, et la vaccination complète environ 270 francs. C'est un montant élevé comparé à d'autres vaccinations sur le marché. Le coût élevé de la vaccination PVH posera surtout problème dans les pays émergents ou en développement. Dans ces pays, où



la vaccination PVH serait particulièrement nécessaire, les personnes qui pourront se l'offrir seront peu nombreuses.

La vaccination PVH dispense-t-elle du frottis chez le gynécologue?

Non. Même les femmes qui ont été vaccinées contre les PVH devraient effectuer régulièrement un frottis chez leur gynécologue. La vaccination PVH ne protège pas contre tous les types de PVH cancérogènes, mais seulement contre les PVH 16 et 18. Toutes les femmes, vaccinées ou non, devraient demander à leur médecin à quel intervalle il est nécessaire de procéder à un frottis.

Qui prend en charge la vaccination? La situation actuelle en Suisse

La Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) a publié pour la première fois en mai 2007 des recommandations complètes concernant la vaccination contre les papillomavirus humains (PVH), recommandations qu'elle a complétées depuis. En voici les points les plus importants:

- Toutes les filles de 11 à 14 ans (avant leur 15^e anniversaire) devraient être vaccinées.
- Jusqu'à la fin de l'année 2012, les jeunes femmes de 15 à 26 ans devraient, elles aussi, être vaccinées (vaccinations dites de rattrapage).

En ce qui concerne la prise en charge des coûts, le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes:

- A partir du 1^{er} janvier 2008, les coûts de la vaccination PVH sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, à condition que la vaccination soit effectuée dans le cadre de programmes organisés par les cantons.
- La vaccination est exemptée de la franchise.
Les coûts des vaccinations effectuées en dehors de programmes cantonaux ainsi que des vaccinations de garçons et de femmes de plus de 26 ans ne sont pas pris en charge.

Des programmes de vaccination cantonaux existent dans tous les cantons suisses.

Etat de l'information: janvier 2012

Autres informations:

Maladies cancéreuses → [Cancer du col de l'utérus](#)